

# NOTICE EXPLICATIVE

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- ▶ être âgé de 12 à 25 ans
- ▶ avoir le statut d'amateur
- ▶ être domicilié dans le Var
- ▶ être licencié dans un club du Var affilié à la fédération de la discipline concernée. Toutefois à défaut d'infrastructure adaptée dans le département, il pourra être toléré une licence hors Var pour les athlètes individuels ayant leur résidence principale dans le Var.
- ▶ être titré dans une discipline affiliée à une fédération française sportive agréée et éligible au dispositif (fédérations sportives françaises unisport olympique et non olympique ou fédérations françaises handisport et sport adapté).
- ▶ avoir obtenu un titre en individuel de champion de France, ou d'Europe, ou du Monde, ou un podium olympique ou paralympique, ou être sélectionné en équipe de France olympique paralympique en année olympique, au plus haut niveau de la discipline sportive pratiquée. Ce titre devra être validé par la fédération sportive concernée (compétition inscrite au calendrier sportif de la commission nationale). En l'absence de championnat, une compétition organisée dans le cadre d'une coupe pourra être acceptée.  
Exception : seuls les athlètes varois membres d'une équipe de sélection (dont les autres membres ne sont pas issus du même club) ayant obtenu un titre de champion du monde pourront demander une prime à titre individuel.
- ▶ avoir obtenu un de ces titres au cours de la saison sportive en cours.
- ▶ déposer et valider le dossier de demande sur [www.teleservices.var.fr](http://www.teleservices.var.fr) avant la date limite.

## BARÈME DES PRIMES

TITRES ÉLIGIBLES	MONTANT DE L'AIDE
Champion de France	500 €
Champion d'Europe	1 000 €
Champion du Monde	1 500 €
Champion Olympique ou Paralympique	3 000 €
Vice-champion Olympique ou Paralympique (argent)	2 500 €
Médaille de bronze aux Jeux Olympiques ou Paralympiques	2 000 €
Sélection en équipe de France olympique/paralympique (en année olympique)	1 000 €

Les primes ne sont pas cumulables. En cas de palmarès multiple dans la même discipline, la prime sera limitée à un seul titre (**le plus élevé si niveau différent**).  
Exception : seule la prime pour une sélection en équipe de France olympique/paralympique lors d'une année olympique pourra être cumulable avec toute prime individuelle.

Discipline	Titres obtenus	Titre retenu	Montant de l'aide
Exemple 1 : Natation	- Champion de France 400 m nage libre - Champion de France 200 m nage libre - Champion de France 200 m dos	1 titre de champion de France	500 €
Exemple 2 : Natation	- Champion de France 400 m nage libre - Champion du Monde 400 m nage libre	Champion du Monde 400 m nage libre (niveau le plus élevé retenu)	1 500 €
Exemple 3 : Natation	- Sélection en équipe de France olympique - Champion du Monde 200 m dos	Sélection en équipe de France olympique Champion du monde 200 m dos	1 000 € + 1 500 € = 2 500 €